



**Siret :** 539.448.621.00018  
contact@autocoledubelebat.com  
**02.32.38.13.76**

**Agrément Préfectoral :** E1902700140  
**Numéro de formation professionnelle :** 28 27 02021 27  
**Code NAF:** 8553Z

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour bien nombres de situations « Études, travail, loisirs ». Le permis de conduire est devenu un outil social très important pour les jeunes. La formation à la conduite a pour objectif d'amener le conducteur débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

**CETTE FORMATION EST ORGANISÉE EN DEUX PARTIES : LA FORMATION THÉORIQUE, AXÉE SUR L'APPRENTISSAGE DES 11 THÈMES ET LA FORMATION PRATIQUE À SAVOIR :**

- La signalisation
- Les priorités
- Les règles de circulation
- Croisements et dépassements
- Arrêt et stationnement
- Visibilité éclairage
  
- Éco conduite éco mobilité
- Tunnels et passages à niveau
- Partage de la route,
- Prise de conscience des risques notions diverses.
- Écomobilité

Ces étapes seront analysées et notées lors des examens de code : La formation de code sera assurée par multi-support : outil en ligne sur ordinateurs et tablettes, test à l'agence et cours en présence d'un enseignant de la sécurité routière.

**L'Examen E.T.G. se passera dans un centre agréé.**

Nous nous occupons d'inscrire chaque élève à la date et horaire de son choix sur une semaine que nous avons défini au préalable en fonction de ses résultats aux examens blancs.

La formation théorique sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions sur tablette en mode individuel.

Les résultats seront envoyés par mail à nos élèves et à l'agence concernée sous un délai de quelques heures.

Concernant la formation conduite, elle se déroulera en circulation active avec nos véhicules « Peugeot 208 en boîte manuel et Clio en boîte automatique » précédée de l'évaluation de départ réalisée avant la souscription du contrat sur notre simulateur, (réf procédure d'évaluation).



**Siret :** 539.448.621.00018  
contact@autoecoledubelebat.com  
**02.32.38.13.76**

**Agrément Préfectoral :** E1902700140  
**Numéro de formation professionnelle :** 28 27 02021 27  
**Code NAF:** 8553Z

Notre formation est axée sur les bons comportements du conducteur à venir et devenir.

Les formateurs s'appuient sur un programme de formation commun Le REMC.

Celui-ci est constitué de 4 compétences globales :

- MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
- APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
- CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
- PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.<sup>[SEP]</sup>Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert sur une durée de 32 minutes maximum, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- La bonne utilisation des commandes
- La prise d'information
- L'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route
- L'application de la réglementation
- La communication avec les autres usagers
- Le partage de la chaussée
- Le respect des distances de sécurité.

Pour valider ces compétences l'élève sera amené à :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes
- Réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille)
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière.
- Appliquer les règles de code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par un expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les localités.<sup>[SEP]</sup>Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.<sup>[SEP]</sup>L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des



**Siret :** 539.448.621.00018  
contact@autoecoledubelebat.com  
**02.32.38.13.76**

**Agrément Préfectoral :** E1902700140  
**Numéro de formation professionnelle :** 28 27 02021 27  
**Code NAF:** 8553Z

points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation, reprenant la légende suivante :

**E** : Erreur éliminatoire : franchissement d'une ligne continue, non-respect de la signalisation, l'intervention de l'inspecteur sur les commandes du véhicule.

**0** : La compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

**1** : La compétence est en cours d'acquisition, mais mal maîtrisée.

**2** : La compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.

**3** : La compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile

Les aptitudes concernant l'autonomie, la prise de conscience des risques, la courtoisie au volant et la conduite économique sont également notifiées.

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31.

Le résultat de l'examen sera communiqué directement à l'auto-école qui transmettra par mail le certificat provisoire du permis de conduire.

Les résultats seront également disponibles sur internet : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>